

La Ville prend soin des aînés

La Municipalité de Lausanne présente la politique sociale de la vieillesse de la Ville, en réponse à trois postulats adoptés par le Conseil communal.

La Municipalité soutient le projet de Pro Senectute concernant l'Espace Riponne, un service de location de salles aux associations, une cafeteria et un cybercafé, un guichet Info Senior, ainsi que le service social de Pro Senectute qui aura pignon sur rue. La subvention de la Ville à Pro Senectute passera, en 2013 et 2014, de 221'000 à 356'000 francs, puis sera stabilisée dès 2015 à hauteur de 236'000 francs. La Municipalité répond ainsi au postulat Wermelinger « *Espace Riponne : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés* » et au postulat Picard « *Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne* ».

La retraite et la dépendance sont des facteurs de pauvreté et d'isolement que la politique sociale doit prévenir. Cette politique est déployée par la Confédération, les cantons et les communes. La Municipalité montre l'étendue de l'offre de prestations dans ce domaine, tout en rappelant qu'une ville « sociale » n'est pas une ville qui multiplie les prestations sociales en faveur des exclus, mais une ville où ces prestations sont de moins en moins nécessaires, parce que l'on prévient l'exclusion elle-même.

Les personnes âgées souhaitent participer de plein droit à la vie sociale plutôt que de se voir proposer, en matière d'habitat ou de loisirs par exemple, des lieux et des prises en charge spécifiques. Leurs besoins doivent être pris en compte par toutes les politiques publiques (urbanisme, transports, logement, etc.). La Municipalité y veillera en engageant, dans le cadre d'une adhésion au réseau des *villes amies des aînés*, une démarche participative conduite selon les recommandations de l'OMS. La Municipalité répond ainsi au postulat Picard « *Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés* ».

La direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale

Pour tout renseignement complémentaire:

- **Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, tél. 021 315 62 00**
- **Michel Cornut, chef du service social, tél. 021 315 76 10**

Lausanne, le 11 février 2013